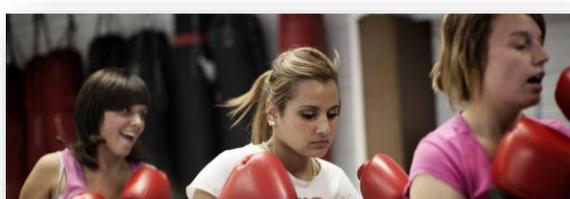


FINANCEZ VOTRE PROJET AVEC L'APPEL A PROJETS DE LA FONDATION DE FRANCE

« Femmes et Sport, vers un nouveau départ ! »

Vous avez un projet ayant pour objectif d'utiliser l'activité physique ou sportive à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des vulnérabilités pour :

- Améliorer leur parcours global d'insertion ;
- Favoriser la (re)construction de l'estime de soi ;
- Participer à la réappropriation de l'image corporelle ;
- Favoriser la (re)découverte d'une capacité à agir



Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature de l'appel à projets sur [le site de la Fondation de France](#). La date limite de transmission des dossiers est fixée au **5 février 2020**.

ENGAGEZ VOUS EN FAVEUR DU TELETHON LES 6 ET 7 DECEMBRE 2019



La solidarité, l'affaire de tous !

Chaque année, le réseau Sports pour Tous mobilise l'ensemble de ses énergies pour soutenir l'AFM-Téléthon et les familles dans leur combat contre la maladie. Votre Structure souhaite mettre en place une action ? La Fédération vous soutient dans cette démarche et vous met à disposition :

- Un lot d'objets promotionnels
- Une carte et agenda interactifs pour plus de visibilité
- Une affiche personnalisable
- Un communiqué de presse type

Enregistrez votre animation en [cliquant ici](#). L'enregistrement déclenche l'envoi des objets promotionnels et permet d'afficher votre animation Téléthon dans l'agenda de la mobilisation Sports pour Tous. Cet agenda fera l'objet d'une communication nationale de la part de la Fédération.



REFERENCEZ VOS ACTIVITES SPORT SANTE SUR LA PATEFORME MOOVEN POUR ACCUEILLIR DES PRATIQUANTS SUR ORDONNANCE

La MAIF s'est associée à MOOVEN pour développer la **garantie Sport sur Ordonnance pour ses adhérents**

Cette garantie permet aux structures spécialisées en sport santé, affiliée à la Fédération Sports pour Tous, d'accueillir des pratiquants pour la mise en place d'un programme d'activité physique adaptée.



Les clubs Sports pour Tous disposant d'un encadrement qualifié au sport santé (*éducateurs diplômés d'état ou CQP ALS avec qualification sport santé complémentaire*) et d'une démarche d'accueil et de suivi du pratiquant peuvent prétendre au référencement et ainsi recevoir des sociétaires MAIF couverts par ce dispositif.

Les étapes pour référencer votre club Sports pour Tous :

- [Consultation du cahier des charges](#)
- [Guide des structures sportives référencées](#)
- [Demande de référencement](#) (nous contacter pour vous accompagner lors de cette étape)

Des personnes souffrant d'ALD attendent d'être orientées vers des clubs via cette plateforme. A partir de 2020, ce dispositif d'orientation sera élargi à d'autres mutuelles.

N'hésitez pas à contacter votre référent technique de territoire pour tout besoin d'accompagnement.

PARTICIPEZ AU TROPHEE SPORTS POUR TOUS ET METTEZ EN AVANT VOS ACTIONS

Le challenge national qui récompense les Clubs Sports pour Tous



3 lauréats seront désignés lors d'une grande soirée de remise des prix à l'Assemblée Générale Nationale 2020 !

Depuis toujours, au sein de la Fédération Française Sports pour Tous, le Club est au cœur du projet. Il fait vivre le lien social, promeut les valeurs fédérales et œuvre au développement des activités. À travers les Trophées Sports pour Tous, la Fédération souhaite **mettre en avant l'engagement de ses Clubs et valoriser les bénévoles**.

Tous les Clubs affiliés à la Fédération Française Sports pour Tous depuis au moins une saison sportive et qui développent **une ou plusieurs actions s'inscrivant dans le projet fédéral** sont invités à participer au Trophée Sports pour Tous – édition 2020.

Le Trophée Sports pour Tous est l'occasion pour les Clubs de mettre en avant leurs actions, de valoriser leurs bénévoles, animateurs et licenciés et de donner une visibilité à leur structure. Les lauréats recevront, en outre, un reportage photo professionnel de son Association, un trophée et un bon d'achat valable dans la boutique fédérale. La cérémonie de récompense aura lieu lors de l'Assemblée Générale Nationale (mars 2020).



Comment candidater ?

Le [bulletin de participation](#) est à renseigner et à retourner avant fin décembre à votre Comité Départemental (Comité Régional si le Comité Départemental est inexistant) par mail ou voie postale. L'ensemble des dossiers sont ensuite étudiés par la commission fédérale "Engagement association" qui sélectionne 3 Clubs lauréats.

